

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 7 avril 2016

L'an deux mille seize, le sept avril, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERTHIER Françoise, BERTHIER Pierre, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUPONT Pascale, FORET François, JARRIER André, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PICHARD Fabienne, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

Excusés : BLANCHARD Jean-Charles, DUMOUX Philippe.
BICHET Jean-Yves donnant pouvoir à LAMBOEUF Joël ; DESBROSSES Angela donnant pouvoir à METROP Sonia, FORGEAT Armand donnant pouvoir à RIBOULIN André ; GORDAT Gérald donnant pouvoir à PESENTI Michèle ; LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert ; MARECHAL Éric donne pouvoir à DUCERF Pierre ; SEURRE Fabienne donnant pouvoir DESCOURS Céline.

Monsieur Jean PIRET est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 mars 2016

Le compte-rendu du 24 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président dans la cadre de ses délégations d'attributions

<i>N°</i>	<i>Objets</i>	<i>Fournisseurs</i>	<i>Montants</i>
2016-008	Acquisition d'un véhicule frigorifique pour le service portage repas à domicile du secteur de St Bonnet de Joux	INFOCOM 13785 AUBAGNE	8 075 € TTC

3. Election d'un nouveau vice-président suite à la démission du précédent

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire de la démission, à compter du 1^{er} avril 2016 de Monsieur François JOLY de ses fonctions de 6^{ème} Vice-Président au sein de la Communauté de Communes du Charolais, pour raisons personnelles. Monsieur le Président donne lecture d'un courrier rédigé par Monsieur François JOLY, puis le remercie pour son travail et le temps passé à celui-ci. Il expose la nécessité de pourvoir rapidement à cette vacance dans la mesure où, d'une part, la voirie est le premier poste de dépenses (850 000€) et d'autre part, chaque vice-président doit travailler prochainement avec leur commission respective pour préparer la fusion.

Le bureau propose qu'un membre de la commission voirie remplace Monsieur François JOLY dans ses fonctions de vice-président et propose la candidature de Monsieur Christian LAROCHE, actuellement président de cette commission.

M. André RIBOULIN regrette que la commission voirie ne se soit pas réunie au préalable.

Monsieur le Président procède à un appel à candidature pour les fonctions de 6^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Charolais. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Le Président demande alors de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président en rappelant que cette élection doit avoir lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Pour les besoins de cette élection, Mesdames Céline DESCOURS et Fabienne PICHARD se sont portées volontaires aux fonctions d'assesseurs.

Les opérations de vote achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et les résultats ci-après sont proclamés :

Premier tour de scrutin

a.. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	45
b. Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	4
c. Reste pour le nombre de suffrages exprimés	41
d. Majorité absolue	21

Ont obtenu :

- Monsieur Christian LAROCHE : 38 voix.
- Monsieur André RIBOULIN : 3 voix.

Monsieur Christian LAROCHE, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Il remercie les Conseillers communautaires et M. JOLY pour son implication.

4. Vote des budgets primitifs 2016

M. Jean PIRET, vice-président en charge des finances, présente les budgets préparés et validés par la commission des finances.

A. Budget principal

*** Vote des taxes directes locales**

A l'unanimité des membres présents, les taux des taxes directes locales ont été reconduits à l'identique pour l'année 2016 :

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>
Taxe d'habitation	4.98 %
Taxe foncière bâti	4.66 %
Taxe foncière non bâti	8.43 %
Cotisation Foncière des Entreprises	5.28%

*** Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'augmenter de 15 % les taux d'enlèvements des ordures ménagères pour l'année 2016 et de les fixer comme suit :

Zone de perception	Taux Votés
Zone A - Charolles Centre	11,42%
Zone B - Bourg de Vendennes les Charolles et Ecart de Charolles	10,66%
Zone C - Autres communes	8,36%

Le produit de cette taxe est perçu sur le budget principal, puis reversé au budget annexe « Déchets ménagers ».

Suite aux demandes de M. Christian BONNOT, il est rappelé que la différence de taux entre Charolles Centre et les écarts de Charolles est justifiée par la différence de fréquence de collecte hebdomadaire.

La collecte des cartons du centre-ville est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce service n'est pas destiné exclusivement aux professionnels. Tous les usagers peuvent déposer leurs cartons dans la mesure où ils sont domiciliés sur le circuit de collecte correspondant. M. PALLOT rappelle que les cartons collectés sont revendus pour être recyclés, contrairement aux ordures ménagères qui sont enfouies.

× **Vote du Budget primitif principal de la collectivité 2016**

M. Jean PIRET informe de la réception de la DGF qui s'élève à 151 801 € au lieu des 165 467 € indiqués dans les documents préparatoires, la dotation de compensation de groupement est de 2 077€ au lieu de 2 118€. Afin d'avoir un budget réel et sincère, il propose d'inscrire au budget ces chiffres notifiés et de réduire en conséquence les dépenses imprévues.

A l'unanimité, cette proposition est acceptée. Le budget primitif principal de la Communauté de Communes du Charolais - année 2016 – est approuvé et arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses – Recettes : 3 074 101.00 €
- Section d'investissement : Dépenses – Recettes : 3 161 357.61 €

B. Budget annexe « Déchets Ménagers »

A l'unanimité, le budget primitif annexe « Déchets Ménagers » - année 2016 - tel que présenté, est approuvé et arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses – Recettes : 1 289 419.00 €
- Section d'investissement : Dépenses – Recettes : 232 550.00 €

C. Budget annexe « SPANC »

A l'unanimité, le budget primitif annexe « SPANC » -année 2016- est approuvé tel que présenté et arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses – Recettes : 298 168.00 €
- Section d'investissement : Dépenses – Recettes : 7 351.70 €

D. Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire»

A l'unanimité, le budget primitif annexe « MSP » - année 2016 - est approuvé tel que présenté et arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses – Recettes : 59 067.04 €
- Section d'investissement : Dépenses – Recettes : 32 454.16 €

M. PALLOT expose qu'il sera nécessaire de prévoir un budget supplémentaire pour le projet d'installation de la climatisation au sein de la MSP. Des demandes de devis sont en cours.

5. Demande de subventions pour l'acquisition d'un véhicule portage repas

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le contrat de mise à disposition d'un véhicule pour le portage de repas de Saint Bonnet de Joux avec la société INFOCOM s'achève fin juin 2016. Afin d'assurer la continuité du portage des repas sur les communes autour de Saint Bonnet de Joux, et au regard des modalités du contrat, le bureau a émis un avis favorable au rachat de ce véhicule (utilitaire âgé de 4 ans, 50 000 kms, en bon état), pour un montant de 8 075 € TTC (hors frais d'immatriculation).

Puis, il expose que cette acquisition peut bénéficier d'aides financières de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Bourgogne (CARSAT 50%) et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (20%). Il sollicite donc l'autorisation de déposer les demandes de subventions correspondantes aux taux maximums.

A l'unanimité des membres présents, cette proposition est acceptée.

6. Mise à disposition de personnels de la ville de Charolles pour le suivi des travaux 2016

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la convention de mise à disposition de la direction des services techniques de la ville de Charolles pour assurer les missions DET (Direction et Exécution des travaux) et AOR (Assistance en Opérations de Réception) dans le cadre du suivi des travaux de voirie communautaire de l'année 2015. Cette mission excluait les travaux communaux liés au groupement de commandes communautaires.

Il propose de renouveler cette convention pour cette année 2016.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7. Prescription du PLUI et lancement de la consultation

Madame DESPLANS, conseillère déléguée en charge de l'urbanisme, expose que suite à la délibération du 24 mars 2016 approuvant les modalités de collaboration CCC / communes, il est demandé au Conseil Communautaire de prescrire le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), dont le projet de délibération a été joint à la convocation. Après en avoir délibéré à 39 pour et 6 abstentions, le conseil communautaire décide de prescrire l'élaboration du PLUI qui couvrira l'intégralité du territoire communautaire.

Suite à cette prescription, la Communauté de Communes du Charolais, avec le soutien de l'Agence Technique Départementale (ATD), finalisera la consultation publique pour le recrutement d'un bureau d'étude. Dans cette perspective, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à engager cette consultation.

Après avoir délibéré à 39 pour et 6 abstentions, Monsieur le président est autorisé à engager une consultation pour confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLUI à un cabinet d'urbanisme.

8. Ouverture d'une procédure de modification du PLU de Charolles

Madame DESPLANS, conseillère déléguée en charge de l'urbanisme, expose qu'une procédure de modification du PLU de Charolles a été engagée, par arrêté du Président de la CCC en date du 06 avril 2016, pour permettre l'implantation d'un centre équestre sur une parcelle de terrain située au lieudit « Ouze – Champ Mottin » et actuellement classée en zone d'urbanisation future (AU2). Afin de permettre la concrétisation de ce projet, une partie de cette parcelle serait à reclasser dans une autre zone. Une évolution du zonage réglementaire dans le secteur de « Champ Mottin » est donc nécessaire. Cette modification ne modifie pas le PADD.

Cette procédure peut être complétée par une délibération du conseil communautaire. A l'unanimité des membres présents, l'ouverture de la procédure de modification du PLU de Charolles est approuvée.

9. Poursuite de la procédure du PLU de Saint Vincent Bragny

Les éléments utiles à la délibération n'ayant pas été transmis par la DDT et le cabinet en charge de l'élaboration du document, le point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

10. Informations et questions diverses

❖ Transport à la demande

Monsieur Patrice MAILLY, Président de la commission « Transport à la Demande », expose que le service TAD fonctionne bien, même s'il existe toujours une réticence des personnes âgées à acheter un carnet entier.

Madame Josiane CORNELOUP expose que, dans le cadre de la charte des aînés, une aide de 10 000 € a été accordée pour ce service : 3 000 € au titre de l'année 2015, 3 500 € au titre l'année 2016 et 3 500 € pour 2017. Il est noté que cette aide est octroyée pour les tarifs préférentiels appliqués, par délibération de décembre 2015, pour les personnes qui prennent le taxi en même temps.

❖ Commission petite enfance

Monsieur Jacky COMTE, vice-président, expose que la commission « petite enfance » travaille d'ores et déjà sur le fonctionnement des futures structures petite enfance qui ouvriront leurs portes prochainement.

Dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la fusion, la commission « petite enfance » se réunira le mercredi 27 avril 2016 à 20 heures.

❖ Balades vertes

Madame Michèle PESENTI rappelle que divers mails ont été envoyés aux communes dans le cadre du dossier « balades vertes ». Elle demande que ces mails soient transmis aux référents. Elle rappelle la nécessité de vérifier les circuits balisés et de faire remonter les anomalies constatées.

Le balisage peinture doit être refait par les communes d'ici cet été. Pour cela, de la peinture est disponible dans chacune des déchetteries.

Une réunion avec l'ensemble des référents sera programmée courant mai.

❖ Fusion CC Paray Le Monial-CC Digoin Val de Loire-CC Charolais

Suite à la réunion KPMG du 1^{er} avril 2016 sur le pacte financier et fiscal, le document présenté a été transmis par mail à l'ensemble des communes.

L'étude préalable d'évolution du périmètre des communautés de communes établie par KPMG est remise sur table aux communes.

Suite à la demande de M. Christian BONNOT, ces documents seront transmis à l'ensemble des conseillers communautaires.

❖ Commission finances

Dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la fusion, la commission finances se réunira le 29 avril 2016 à 18 heures. Elle s'appuiera sur les documents KPMG.

M. Didier ROUX sollicite les études établies par KPMG sur les deux autres communautés de communes.

M. Jean PIRET émet un avis favorable à cette demande.

❖ Travaux structure petite enfance St Bonnet de Joux

Le conseil est informé que le titulaire du lot 2 « gros œuvre » du marché « construction d'une Micro-Crèche et d'un relais assistante maternelle à St Bonnet de Joux » est en liquidation judiciaire.

Il sera donc nécessaire de procéder prochainement à un nouvel appel d'offres pour ce lot.

Levée de séance à 22 h 05